



Villeneuve d'Ascq, le 23 Septembre 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 16/09/2013 au 20/09/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 16 septembre 2013	Achats	1 301	1,400	1 821
Séance du 17 septembre 2013	Achats	1 382	1,350	1 866
Séance du 18 septembre 2013	Achats	1 375	1,400	1 925
Séance du 19 septembre 2013	Achats	1 384	1,400	1 938
Séance du 20 septembre 2013	Achats	1 435	1,400	2 009
Total		6 877	1,390	9 559